

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre deen date du.....
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)
Domaine de la prestation : Excursions et circuits touristiques
Objet de la prestation : Visa des programmes

Conditions d'obtention

- Description des programmes des excursions ou circuits en huit exemplaires originaux
- Que l'organisateur soit une Agence de Voyages de Catégorie A

Pièces à fournir

- Demande de visa accompagnée des programmes envisagés

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude du dossier - Réponse	- ONTT(Direction du produit) pour les programmes de 4 jours et plus . - les Commissariats Régionaux au Tourisme pour les programmes de moins de 4 jours.	24 heures après l'arrivée du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service : l'Office National du Tourisme Tunisien et ou Commissariats Régionaux au
Tourisme
Adresse :

Lieu d'obtention de la prestation

Service : l'Office National du Tourisme Tunisien et ou Commissariats Régionaux au
Tourisme
Adresse :

Délai d'obtention de la prestation

- 24 heures

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du Ministère de l'économie du 25/5/1974 relatif aux conditions d'organisations des
circuits et excursions par des Agences de Voyages de licence A .